



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'INDUSTRIE DES GAZ DE SCHISTE

Guy Lessard - président
Cosmin Vasile - directeur général

Conseil régional de l'environnement
Chaudière-Appalaches

le 24 novembre 2010

LE CRECA



- ◉ Depuis 1991, conformément à sa devise « *Rassembler et agir* », le CRECA contribue au développement d'une vision régionale de l'environnement et du développement durable et favorise la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux en ces matières
- ◉ En matière de protection de l'environnement, le CRECA assure la mise en œuvre d'une veille stratégique sur le secteur de l'environnement afin de soutenir l'application, la révision et le développement des politiques, des lois et des règlements
- ◉ En regard du développement durable, le CRECA assume la réalisation et le soutien à la réalisation d'outils et d'activités de formation et de sensibilisation auprès des décideurs et de la population en général.

EXPÉRIENCE DU CRECA DANS LE DOMAINE ÉNERGÉTIQUE



Les interventions du CRECA dans le domaine de l'énergie témoignent de son approche holistique, axée sur le développement durable des ressources énergétiques:

- ◉ Le mémoire sur le projet hydroélectrique de Charny, sur la rivière Chaudière
- ◉ Le mémoire sur le projet d'oléoduc Saint-Laurent
- ◉ Le mémoire sur le port méthanier Rabaska et ses installations connexes
- ◉ Le mémoire sur le projet de Parc éolien Des Moulins.

SYNTHÈSE DE LA POSITION DU CRECA

- ⦿ Suspendre les travaux d'exploitation des gaz de schiste le temps de mener une évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur cette nouvelle filière
- ⦿ Dans l'optique où le gouvernement du Québec envisage la possibilité de mettre en valeur de façon responsable les gaz de schiste, la connaissance approfondie de cette ressource et la prise en compte des dimensions environnementales et socio-économiques qui s'y rattachent s'avèrent des conditions primordiales à remplir avant d'entreprendre les travaux d'exploitation.

SYNTHÈSE DE LA POSITION DU CRECA

Le mémoire du CRECA vise à présenter et expliquer:

- ⦿ La justification d'une ÉES pour l'exploitation durable des gaz de schistes - **le pourquoi**
- ⦿ La réflexion de notre organisme sur la faisabilité de cette procédure dans le contexte québécois actuel- **le comment**

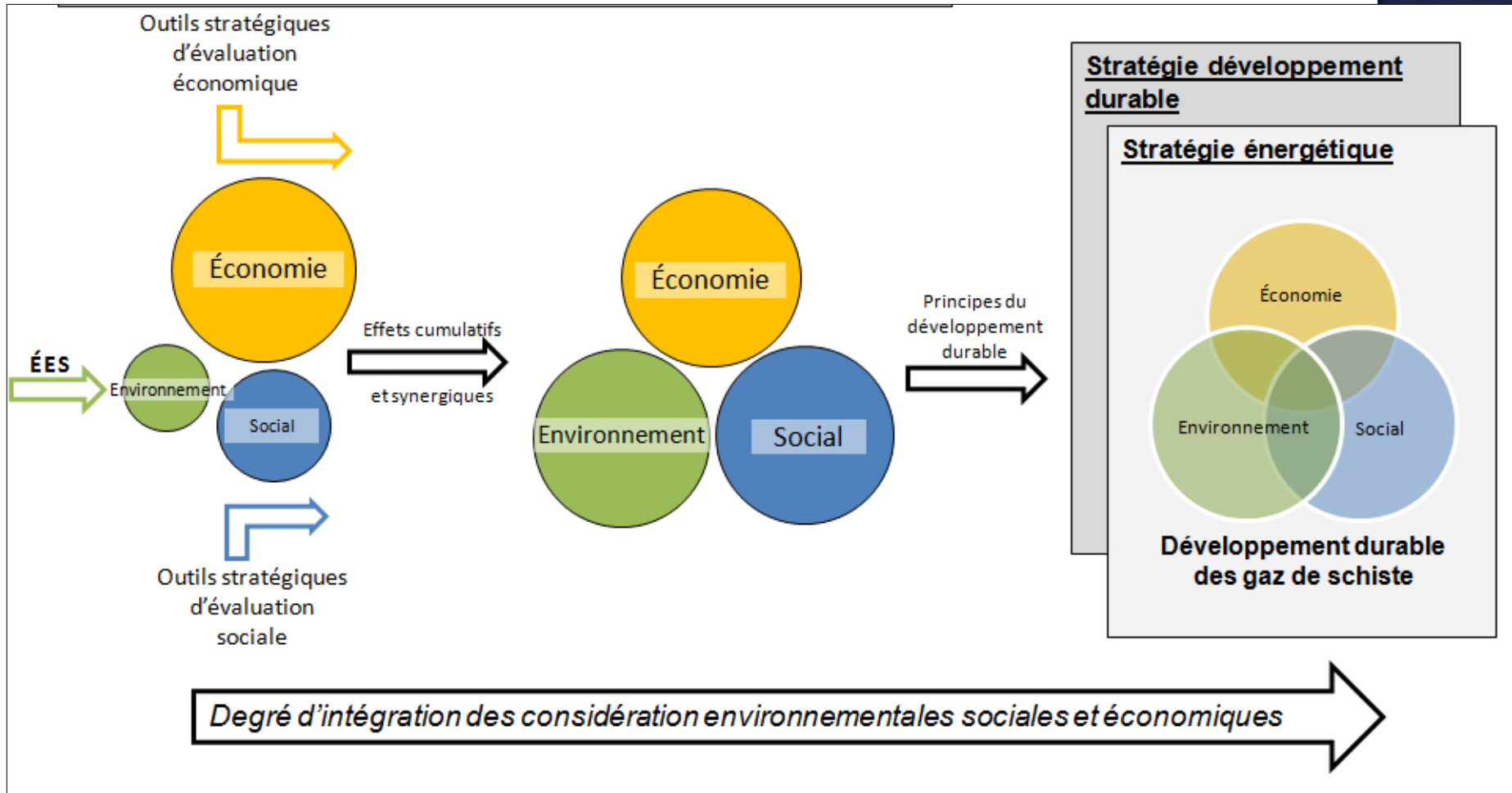
POURQUOI UNE ÉVALUATION?



La position du CRECA vise les objectifs suivants:

- ⦿ Assurer une évaluation complète et objective des incidences économiques, sociales et environnementales de la filière des gaz de schiste au Québec
- ⦿ Évaluer le potentiel gazier du Québec et mesurer les impacts locaux des technologies et pratiques d'exploration et d'exploitation
- ⦿ Convenir de la pertinence ou non de développer la filière des gaz de schiste au Québec
- ⦿ Rétablir la confiance de la population envers le gouvernement du Québec et l'industrie des gaz de schiste.

LA PERTINENCE D'UNE ÉES



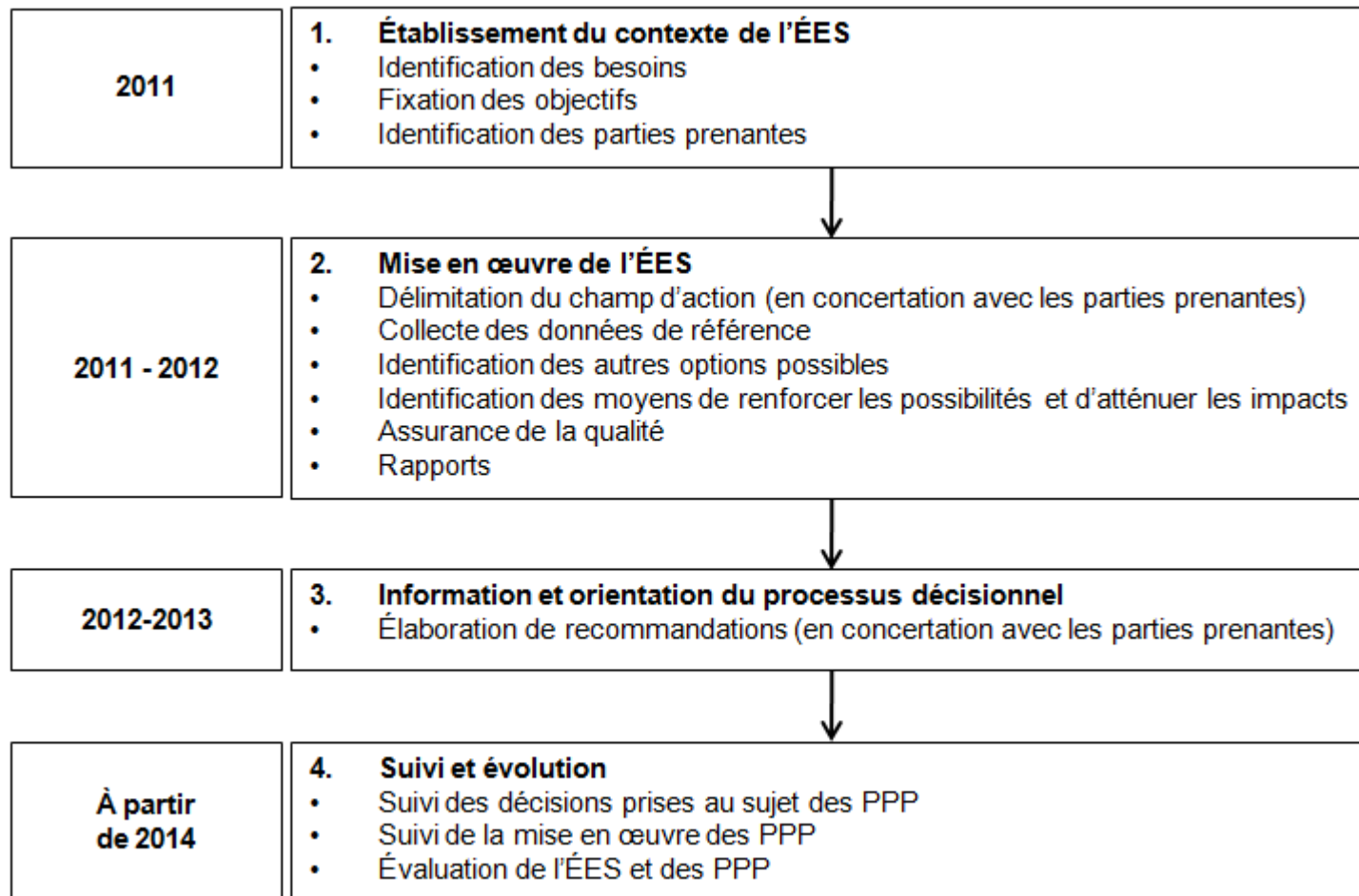
(Modifié à partir de OCDE, 2006)

COMMENT INTÉGRER L'ÉES



- ⦿ Intégrer le processus d'ÉES tout en poursuivant la démarche de consultation du BAPE
- ⦿ Resserrer les activités d'exploration des gaz de schiste à quelques projets pilotes et accroître le pouvoir d'intervention des ministères concernés et des instances locales et régionales, tout en respectant l'échéance de 2014 pour le début de l'exploitation.

DÉPLOIEMENT DE L'ÉES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES GAZ DE SCHISTE



(Modifié à partir de OCDE, 2006)

RECOMMANDATIONS DU CRECA

- ◉ Le CRECA appuie sa position sur:
 - 6 recommandations stratégiques
 - 21 recommandations spécifiques
- ◉ Les recommandations stratégiques appuient la position de principe du CRECA et se basent sur l'analyse des recommandations spécifiques
- ◉ Les recommandations spécifiques portent sur les différents enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés à l'exploration et à l'exploitation des gaz de schiste

CONCLUSION

- ⦿ Le développement de l'industrie des gaz de schiste soulève des questionnements et des enjeux d'ordre environnemental, social et économique
- ⦿ Les travaux du BAPE devraient fournir des réponses partielles à ces questionnements
- ⦿ Pourtant, si le gouvernement vise une exploitation durable de cette ressource à partir de 2014, le CRECA demande une suspension des travaux d'exploitation le temps de mener une ÉES corroborée avec des outils stratégiques d'évaluation sociale et économique
- ⦿ Le processus d'ÉES devrait être entamé en parallèle aux audiences du BAPE

CONCLUSION

- ⦿ L'ÉES doit être accompagnée d'un resserrement des activités d'exploration du gaz de schiste. Il faut également accroître le pouvoir d'intervention des ministères concernés lors des activités d'exploration
- ⦿ Des projets pilotes d'exploration devraient être permis uniquement dans les milieux où l'acceptabilité sociale est acquise.
- ⦿ Le processus d'ÉES doit servir à la rédaction de la nouvelle réglementation sur les hydrocarbures ainsi qu'à l'harmonisation des lois et règlements qui pourraient être touchés par ce nouveau cadre législatif.
- ⦿ L'implication de la population et des différents groupes qui la représente est une condition essentielle du déploiement de l'ÉES.

CONCLUSION

- Le budget 2009-2010 du Gouvernement du Québec prévoyait la somme de 3 millions \$ pour une ÉES de l'industrie des gaz de schiste

Coût pour le gouvernement des mesures pour stimuler l'exploration gazière au Québec
(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	Total
Congé de redevances de cinq ans pour l'exploitation gazière	0,8	3,0	3,8
Soutien de la SGF au développement de l'industrie d'exploration gazière au Québec	—	—	—
Programme d'acquisition de connaissances géoscientifiques	2,0	2,0	4,0
Programme d'évaluations environnementales stratégiques	1,5	1,5	3,0
TOTAL	4,3	6,5	10,8

- Le CRECA demande au Gouvernement de reconduire dans les budgets 2011-2012 et 2012-2013 cette somme d'argent, afin de pouvoir réaliser une ÉES

*La vie en bleu
doit être verte !*



CRECA
Conseil régional de l'environnement
Chaudière - Appalaches

MERCI!

ANNEXES

PRINCIPES D'UNE ÉES

- ⦿ Établir des objectifs clairs.
- ⦿ Être intégrée aux cadres de politique et de planification existants.
- ⦿ Être souple, itérative et adaptée aux spécificités du contexte.
- ⦿ Analyser les effets et les risques potentiels des PPP proposés et des autres options disponibles, à la lumière d'un ensemble structuré d'objectifs, de principes et de critères de durabilité.
- ⦿ Pouvoir justifier, selon des critères explicites, pourquoi l'on privilégie certaines options ou pourquoi l'on accepte des compromis importants.
- ⦿ Identifier les possibilités et les contraintes en matière d'environnement et dans d'autres domaines.

PRINCIPES D'UNE ÉES

- ⦿ Ne pas perdre de vue les liens et les arbitrages entre les considérations environnementales, sociales et économiques.
- ⦿ Faire participer les principales parties prenantes et encourager l'engagement du public.
- ⦿ Comporter un système d'assurance qualité efficace et si possible indépendant.
- ⦿ Être transparente de bout en bout et assurer la diffusion des résultats.
- ⦿ Être efficace par rapport à son coût.
- ⦿ Encourager l'examen formel du processus d'ÉES après son achèvement et assurer le suivi des résultats des PPP.
- ⦿ Renforcer les capacités d'entreprendre et d'utiliser les ÉES.

LISTE DE CONTRÔLES

Principes et portée

- ⦿ Des principes, critères et indicateurs appropriés ont-ils été définis pour l'EES?
- ⦿ La portée spatiale et temporelle de l'EES a-t-elle été correctement définie?
- ⦿ Est-il nécessaire ou possible de coordonner la conduite de l'EES avec l'industrie?
- ⦿ A-t-on identifié et envisagé des options de rechange au PPP proposés?

Liens avec les autres stratégies, politiques et plans

- ⦿ A-t-on examiné l'ensemble des stratégies, politiques et plans (à l'échelle provinciale, régionale et locale) présentant un lien avec le PPP considérés ?
- ⦿ Les PPP évalués vont-ils dans le sens de leurs objectifs?
- ⦿ Les conflits d'intérêt éventuels ont-ils été pris en compte lors de l'élaboration de la proposition?

LISTE DE CONTRÔLES

Effets

- ⦿ A-t-on prévu et analysé tous les effets directs, indirects et cumulatifs - positifs et négatifs -potentiels (à court, moyen et long terme, sur les plans environnemental et social)?
- ⦿ A-t-on identifié et inclus des mesures spécifiques pour compenser ou atténuer ces effets? Ou alors, sait-on avec certitude comment les autres politiques ou programmes nationaux peuvent atténuer les effets négatifs potentiels?
- ⦿ Est-il possible de renforcer les effets positifs? Ces possibilités ont-elles été optimisées?
- ⦿ La qualité de l'évaluation a-t-elle fait l'objet d'un examen indépendant?

Participation des parties prenantes

- ⦿ L'occasion a-t-elle été donnée à toutes les parties prenantes concernées de participer au processus d'EES et d'identifier les impacts potentiels et les mesures de gestion correspondantes?
- ⦿ En particulier, a-t-on pris en compte le point de vue de la société civile, notamment des communautés affectées? Quelle a été leur influence sur l'élaboration du PPP proposé?

LISTE DE CONTRÔLES

Capacités

- ⦿ Les institutions, les agences, les organismes et les ministères disposent-elles de capacités suffisantes au niveau provincial et infraprovincial pour mettre en oeuvre le PPP considéré (par exemple, pour appliquer des cadres de gestion environnementale aux sous-éléments du PPP); et pour gérer, réglementer et être tenues comptables de l'utilisation des ressources naturelles? Comment ces institutions peuvent-elles être renforcées?
- ⦿ Un cadre institutionnel a-t-il été mis en place pour gérer les effets environnementaux et les déficiences majeures des politiques et institutions de gestion des ressources environnementales?
- ⦿ Un cadre d'action environnementale et une autorité législative spécifique ont-ils été mis en place pour traiter les problèmes qui pourraient surgir?

Influence des EES

- ⦿ Y a-t-il des phases particulières, dans le processus d'élaboration du PPP, où l'EES peut influencer les décisions ou la conception?

Données, informations et suivi

- ⦿ A-t-on relevé des lacunes ou des déficiences importantes au niveau des données et des informations? Comment les corriger?
- ⦿ Des mesures de suivi ont-elles été proposées? Si oui, sont-elles claires, réalisables et en rapport avec les indicateurs et objectifs utilisés dans l'EES? Les responsabilités sont-elles clairement définies?